

# Publicité extérieure dans le Pays de Fayence

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



DE COMMUNES

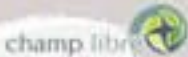
COMMUNAUTÉ



## Restitution de l'état des lieux

7 octobre 2009

ALKHOS  
49 rue A. Paré - BP 50012  
71012 CHARHAY-LES-MACON  
tel : 03 85 28 14 54 - fax : 03 85 28 41 02  
e-mail : [contact@alkhos.fr](mailto:contact@alkhos.fr)  
site internet : [www.alkhos.fr](http://www.alkhos.fr)





# Les enjeux de l'harmonisation de l'affichage publicitaire pour le Pays de Fayence

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



✓ L'affichage publicitaire non maîtrisé est un problème que toutes les communes française connaissent, et notamment dans les entrées de ville  
⇒ réel enjeu en terme de rayonnement, d'aménagement paysager voire, sécuritaire.

✓ Le Pays de Fayence, étant donné sa forte vocation touristique mais également pour garantir un cadre de vie agréable à ses habitants est soucieux de la qualité paysagère de son territoire : effet vitrine des zones d'activités le long de la D562 en particulier.

✓ Il est important d'avoir une réflexion et des documents cohérents à l'échelle du Pays, afin de limiter les effets reports propre à cette problématique.





# Exemple de traitement de l'affichage publicitaire

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



*Commune de Chasseneuil du Poitou,  
agglomération de Poitiers (150 000  
habitants)*



Par délibération du conseil communautaire, il a été décidé de **lancer une étude en trois étapes** :

**Phase I** : réaliser le **diagnostic des irrégularités** en matière d'affichage publicitaire sur les grands axes du Pays de Fayence, et **identifier des sites nécessitant un traitement spécifique**, au-delà de la réglementation générale.

**Phase II** : accompagner les communes concernées dans la mise en place des **règlements spécifiques**.

**Phase III** : accompagner les communes concernées dans la mise en œuvre des **règlements mis en place**.

Il est entendu que **l'affichage publicitaire relève de la compétence du maire** de chaque commune. La Communauté de communes du Pays de Fayence **intervient en appui** aux communes en pilotant une étude qui trouvera sa **concrétisation sur le terrain par l'action volontaire** des communes.

**La mission a été notifiée en juillet 2009 au Bureau d'étude Alkhos**, spécialiste de ce genre de missions.



Le comité de pilotage se réunit aujourd'hui pour :

1/ prendre connaissance des résultats de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude :

- la liste des **irrégularités**,
- les **sites à enjeux** où un traitement plus approfondi est pertinent et des **propositions d'actions** (réglementation adaptée) à mettre en place.

2/ décider la poursuite de l'étude avec la 2<sup>nde</sup> phase dont l'objet est d'accompagner les communes dans l'élaboration et la mise en place de règlement(s) adapté(s) sur les sites à enjeux précités.



## I- Quelques notions juridiques préalables

I-1 Définitions et grands principes

I-2 Le contexte réglementaire du Pays de Fayence

## II- Présentation de l'état des lieux

II-1 Les infractions recensées

II-2 Les secteurs à enjeu identifiés

## III- Propositions d'actions



## I.1 Définitions générales préalables :

### Publicité extérieure

Elle comprend les publicités, les enseignes et les préenseignes visibles d'une voie ouverte à la circulation publique



**Publicité** : toute inscription, forme ou image destinée à **informer** le public ou à attirer son attention, ainsi que les dispositifs dont l'objet est de les recevoir





**Enseigne** : toute inscription, forme ou image  
**apposée sur un immeuble** et relative à une activité  
qui s'y exerce





Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



le Pays de Fayence



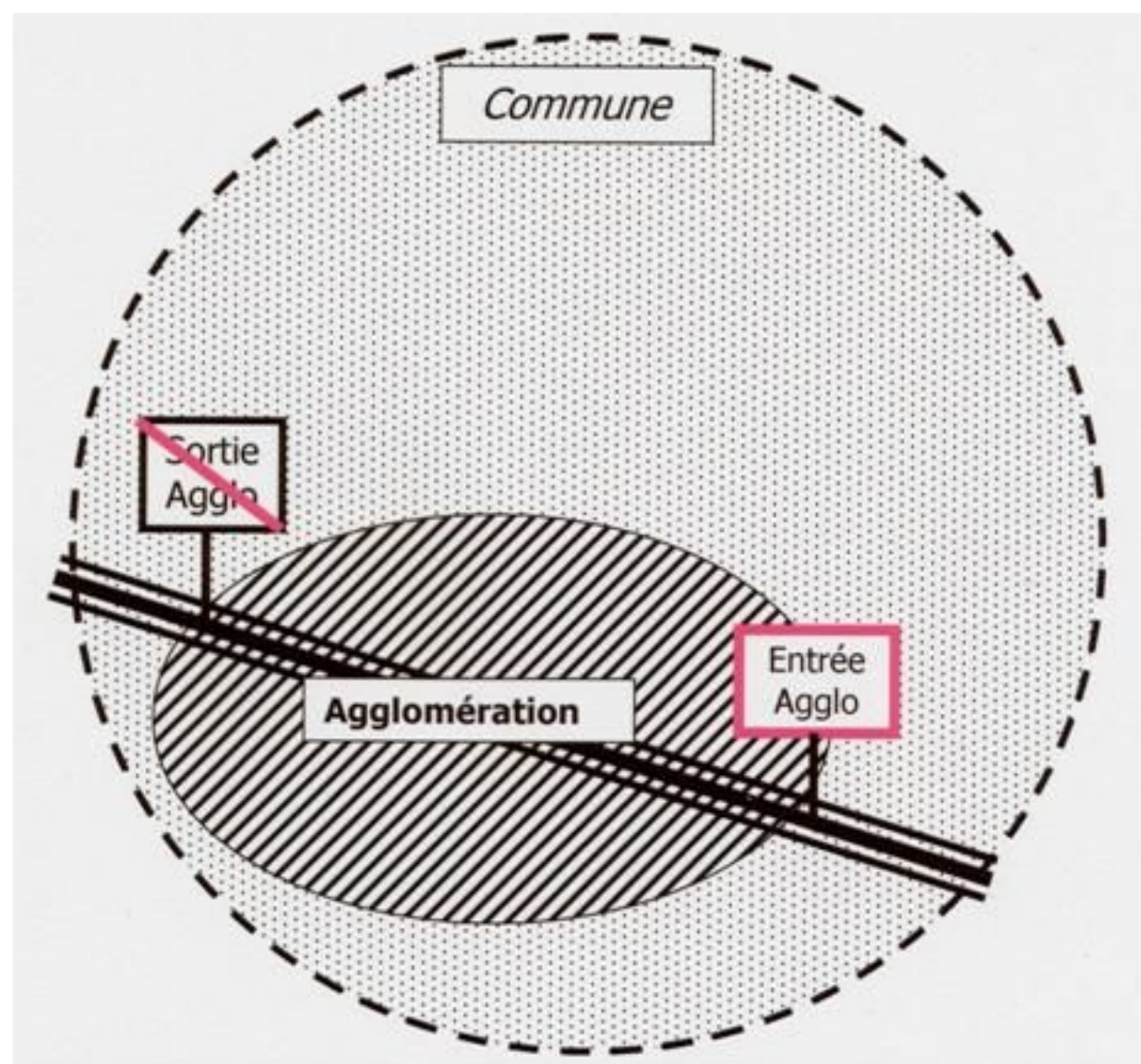
**Préenseigne** : toute inscription, forme ou image indiquant la **proximité d'un immeuble** où s'exerce une activité déterminée





## Agglomération :

située entre les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération





## Le régime général fixe un certain nombre de règles en fonction :

### Du lieu d'implantation

**En ou hors agglomération**

**Nombre d'habitants de l'agglomération**

**Secteurs protégés**

### De la catégorie de dispositif

**Publicité**

**Enseigne**

**Préenseigne**



## Le régime général fixe un certain nombre de règles en fonction

### Des caractéristiques du dispositif :

**Scellé au sol**

**Lumineux**

**Sur mobilier  
urbain**

**Sur toiture**

**Sur support  
préexistant**

...



## **Le régime général fixe les pouvoirs et les devoirs du maire :**

### **Pouvoir d'interdire**

Le maire peut interdire toute publicité sur les immeubles présentant un caractère "esthétique, historique, ou pittoresque"

### **Devoir de sanctionner**

Le maire est tenu d'ordonner la suppression ou la mise en conformité des dispositifs en infraction

### **Pouvoir de réglementer**

Le maire peut adapter la réglementation nationale par le biais d'un règlement local de publicité (RLP)



## Les 8 communes du Pays de Fayence :

- Callian,
- Fayence
- Mons,
- Montauroux,
- Saint-Paul-en-Forêt
- Seillans,
- Tanneron,
- Tourrettes,

**Ne comportent pas d'agglomérations de plus de 10 000 habitants.**



# Publicité hors agglomération interdite

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Etat des lieux de la publicité extérieure dans le Pays de Fayence



# Publicité sur portatif dans une agglomération de moins de 10 000 habitants interdite

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)





# Préenseignes scellées au sol interdites sauf activités dérogatoires

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Etat des lieux de la publicité extérieure dans le Pays de Fayence



### hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants

- **activités utiles** aux **personnes en déplacement** (Garages, stations services, hôtellerie, restauration)
- **monuments historiques** ouverts à la visite

4 scellés au sol maximum \*

- **services publics** ou d'**urgence**
- **activités en retrait de la voie** publique
- fabrication ou **vente de produits du terroir** par des entreprises locales

2 scellés au sol maximum \*

- \* - De 1,5 m de large par 1 m de haut soit 1,5 m<sup>2</sup>
- Implantés à 5 m minimum de la chaussée hors agglomération
  - Implantés à 5 km maximum de l'entrée d'agglomération où s'exerce l'activité ou du lieu d'activité. (10 km pour les monuments historiques)



# Enseignes scellées au sol

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



**Dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants  
Ou hors agglomération**

**1 dispositif double face**

**ou**

**2 dispositifs simple face  
par voie bordant l'activité**

**6 m<sup>2</sup> maximum**





La publicité extérieure comporte trois types de dispositifs (**publicités, enseignes et préenseignes**) soumis à des **règles différentes** qui dépendent notamment de leur lieu d'implantation.

**Le Pays de Fayence est constitué de nombreuses entités territoriales soumises à des règles différentes, de part leur nature.**

Le maire est le garant du respect des règles et de l'instauration de règles adaptées à son territoire, en cohérence avec le reste du Pays de Fayence.



1- Recensement de l'intégralité des dispositifs de publicité extérieure en infraction vis-à-vis des réglementations en vigueur

2- Recensement d'une sélection de dispositifs de publicité extérieure conformes vis-à-vis des réglementations en vigueur mais posant néanmoins un problème d'intégration paysagère

3- Identification des secteurs à enjeu et propositions d'actions



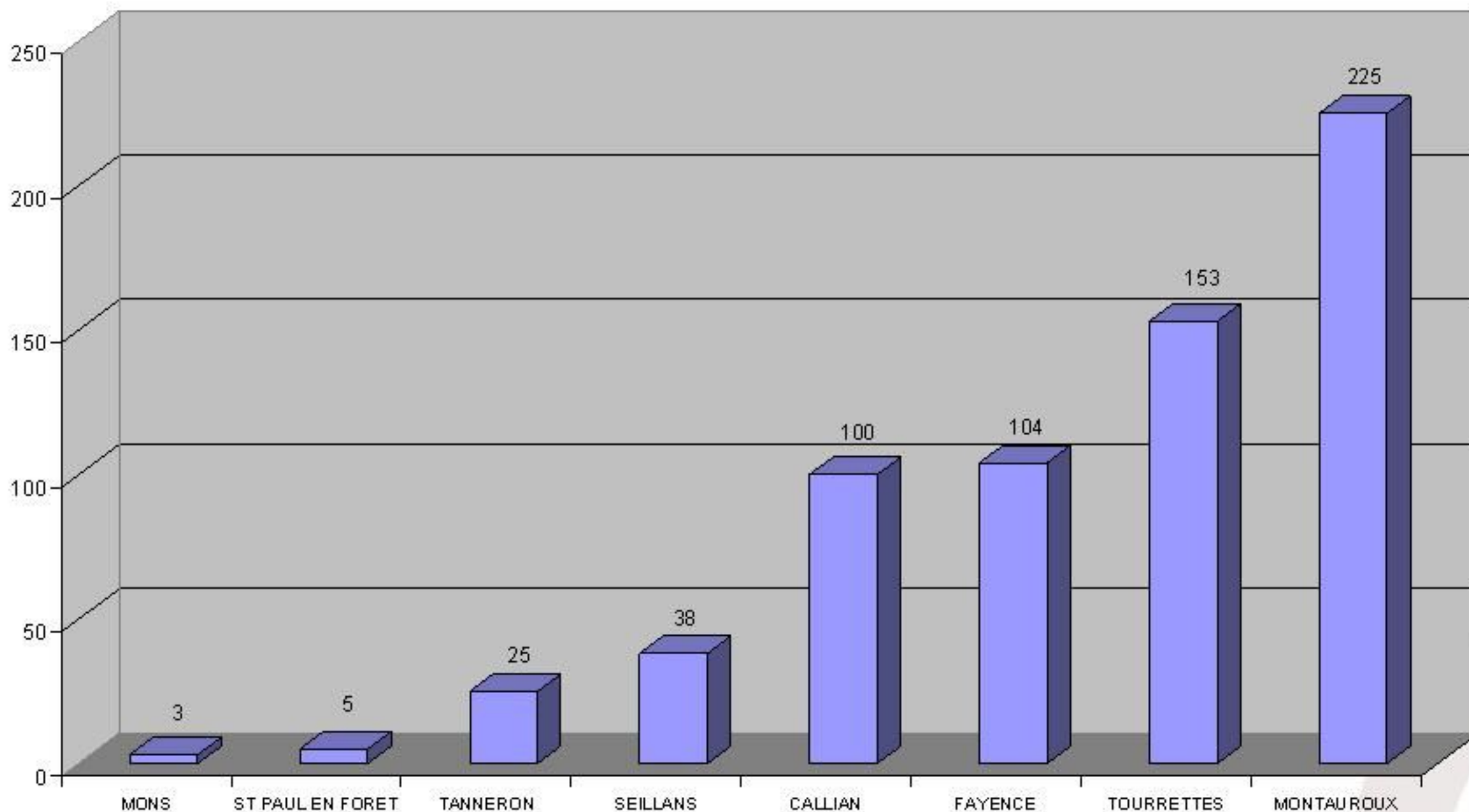
## II- Présentation de l'état des lieux

### II-1 Les infractions recensées

Unregistered version, please register. www.word-pdf-converter.com



## 653 dispositifs en infraction répartis inégalement dans les 8 communes





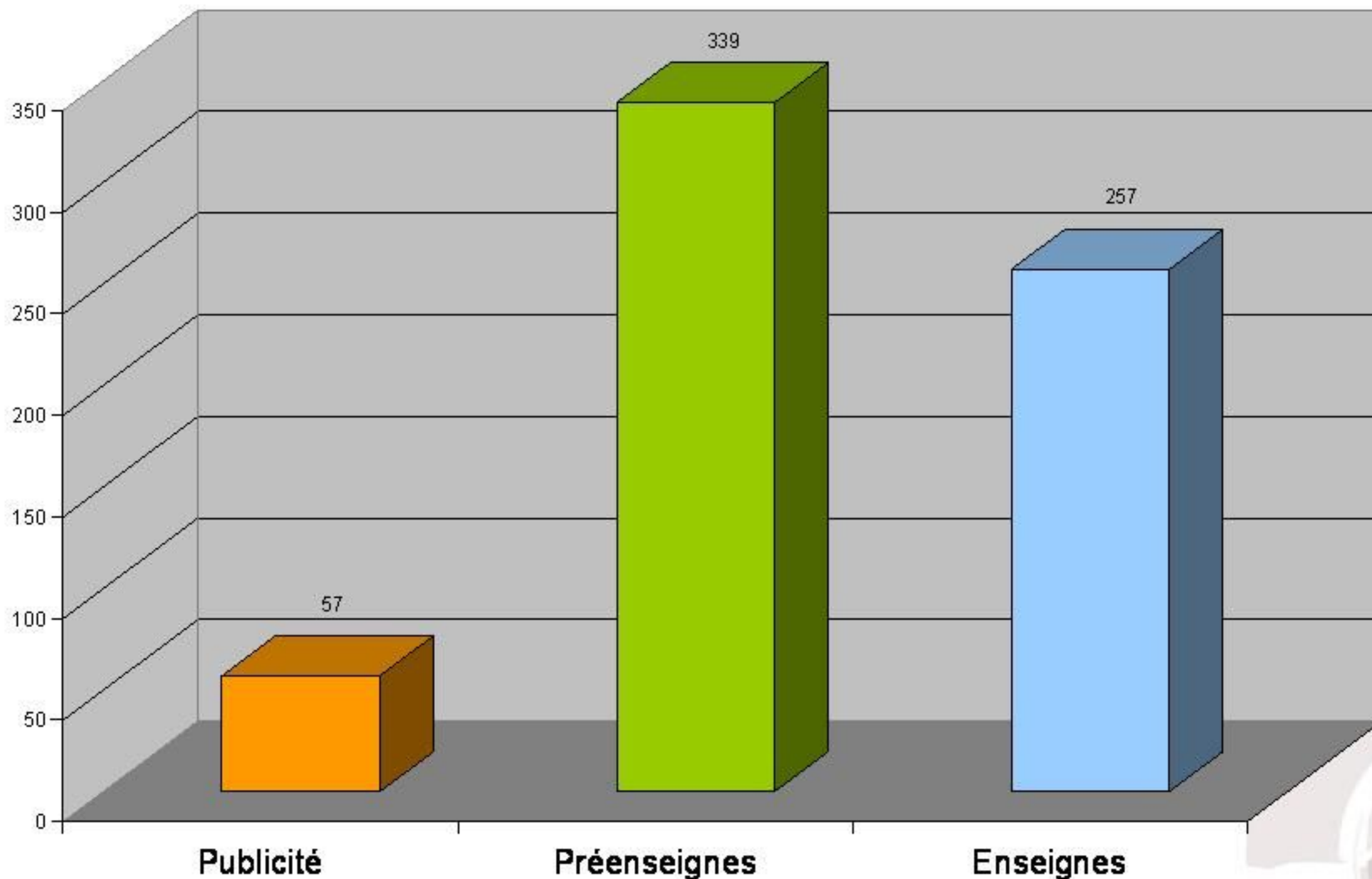
## II- Présentation de l'état des lieux

### II-1 Les infractions recensées

Unregistered version, please register. www.word-pdf-converter.com



### Nombre d'infractions par catégorie de dispositifs





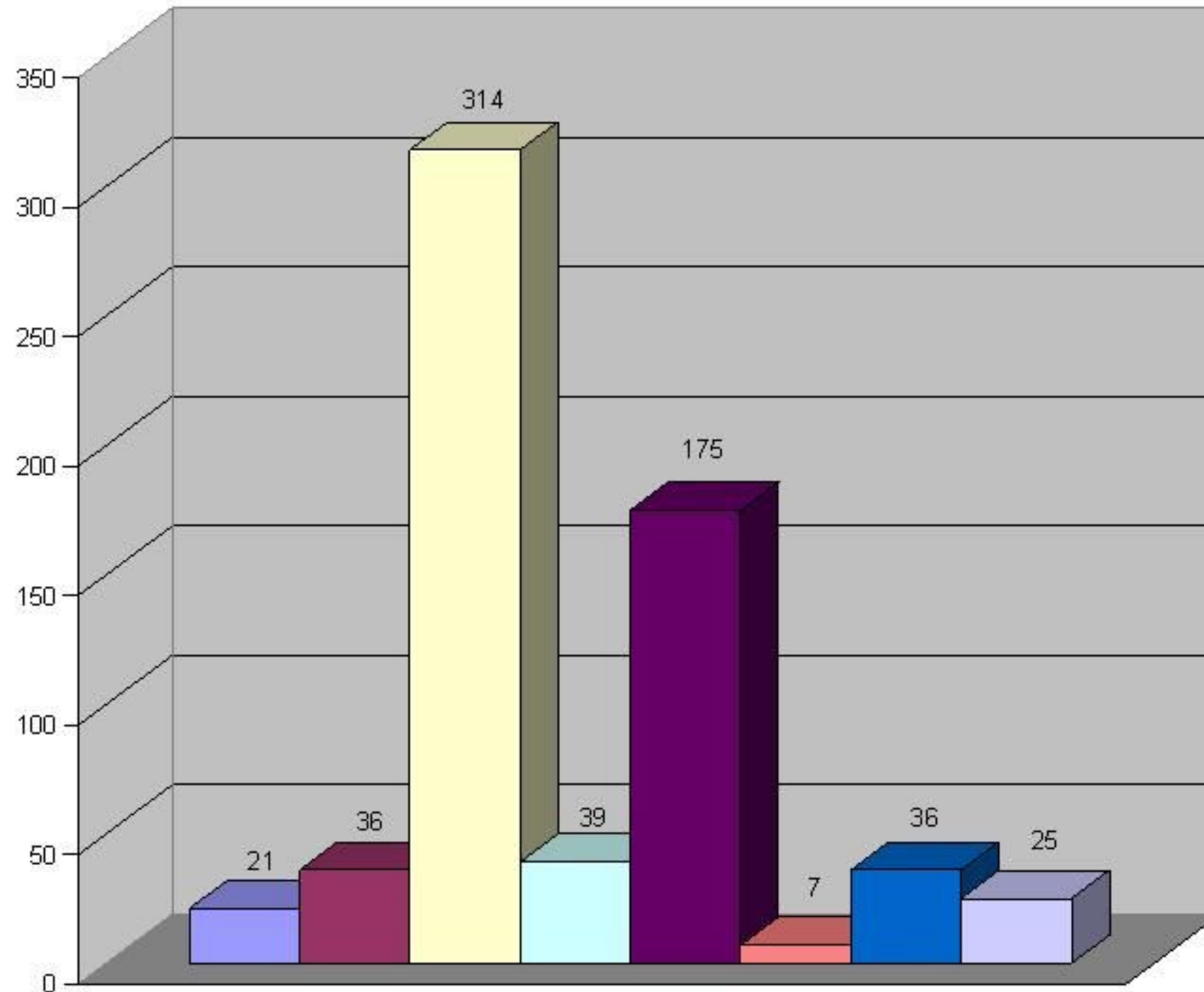
## II- Présentation de l'état des lieux

### II-1 Les infractions recensées

Unregistered version, please register. www.word-pdf-converter.com



### Nombre d'infractions par catégories de dispositifs détaillées



- Pub scellée ou posée au sol
- Pub sur façade et clôtures
- Préenseignes scellées plus ou moins 1,5 m<sup>2</sup>
- Enseignes à plat sur façade et clôtures
- Enseignes scellées au sol
- Enseignes en drapeau
- Enseignes sur toiture
- Dispositifs temporaires et autres



Il est remis à chaque commune et comprend :

- Un extrait de plan cadastral la concernant avec la localisation des dispositifs recensés,
- Les fiches descriptives des dispositifs non conformes recensés
- Les modèles de procédures, de lettres et d'arrêté en vue de la mise en conformité des dispositifs en infraction.

**Les dispositifs en infraction peuvent être facilement ôtés par les maires** (d'ici 1 mois à 1 an).



Photo	Descriptif des dispositifs	Localisation	Critères d'infraction	Observations
	<p>Préenseigne(s) 1 dispositif scellé au sol &gt; 1,5 m<sup>2</sup></p> <p>Bénéficiaire(s) : Sport 2000</p>	<p>Photo 19 En agglomération</p> <p>Situé : D562, parcelle 212</p>	<p>Non conforme(s)</p> <p>Préenseigne non dérogatoire (Article R 581-72 du Code de l'Environnement)</p> <p>Préenseigne de plus de 1,5 m<sup>2</sup>. (Article R 581-71 du Code de l'Environnement)</p>	<p>L'entreprise Sport 2000 ne constitue pas une activité pouvant bénéficier de préenseignes dérogatoires.</p> <p>Demander la mise en conformité du ou des dispositif(s) dans le cadre de la procédure légale.</p>
	<p>Publicité(s) 1 dispositif scellé au sol double face visible depuis une voie située hors agglomération de 12 m<sup>2</sup> et 6,5 m de haut</p> <p>Afficheur(s) : Clear Channel N°0288A/0288B</p>	<p>Photo 20 En agglomération</p> <p>Situé : Angle RN 83, rue Paul Dubourg</p>	<p>Non Conforme(s)</p> <p>Les dispositifs publicitaires scellés au sol sont interdits si les affiches qu'ils supportent sont visibles d'une voie publique située hors agglomération</p> <p>Les dispositifs publicitaires scellés au sol ne peuvent s'élever à plus de 6 m au-dessus du niveau du sol. (Articles R 581-23 et 24 du Code de l'Environnement)</p>	<p>Impact visuel très fort de ces panneaux grand format très rapprochés.</p> <p>Demander la mise en conformité du ou des dispositif(s) dans le cadre de la procédure légale après la publication d'un nouveau RLP.</p> <p>Dans le cadre d'un nouveau RLP, prévoir des dispositions pour harmoniser les supports, le format et les interdistances des dispositifs publicitaires. Imposer des interdistances fixes et non par linéaire de façade.</p>
	<p>Enseigne(s) 1 totem de 1,27 x 6,85 soit 8,7 m<sup>2</sup>.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Garage Renault Porte</p>	<p>Photo 21 En agglomération</p> <p>Situé : 45, avenue de la République</p>	<p>Non conforme(s)</p> <p>Enseigne de plus de 6,5 m de haut pour plus d'1 m de large. (Article 6 du décret 82-211)</p>	<p>Demander la mise en conformité du/des dispositif(s) dans le cadre de la procédure légale après la publication du nouveau RLP.</p>



### II-1 Illustration des principales infractions recensées **vis à vis du Code de l'Environnement**



# Préenseigne non dérogatoire hors agglomération D 562 - Gallian

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

Article L.581-7 du Code de l'environnement





# Préenseignes non dérogatoires hors agglomération D 37 - Montauroux

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

Article L.581-7 du Code de l'environnement





# Préenseignes non dérogatoires en agglomération D 562 - Fayence

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

(Article R 581-72 du Code de l'environnement)





# Préenseigne non dérogatoire hors agglomération

D 562 - Montauroux

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

(Article L.581-7 du Code de l'environnement)





# Préenseigne dérogatoire en surnombre (> 2) D 53 - Seillan

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

(Article R 581-72 du Code de l'environnement)





# Préenseigne dérogatoire à moins de 5 m de la chaussée hors agglomération - D 562 - Montauroux

(Arrêté du 17 janvier 1983)





# Préenseignes non dérogatoires en agglomération D 562 - Fayence

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

(Article R 581-72 du Code de l'environnement)





# Préenseignes non dérogatoires en agglomération D 562 - Montauroux

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Article R.581-72 du Code de l'environnement





Préenseignes sur chevalets ne laissant pas 1,40 m

libres sur le trottoir - D 19 - Fayence

Unregistered version, please register. www.word-pdf-converter.com



(Article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 août 1999)





# Publicité interdite sur les installations d'éclairage public, poteaux de télécommunication, signalisation routière - Seillans – Fayence - Montauroux

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



(Article R 581-8 du Code de l'environnement)





# Publicités hors agglomération

D 562 - Seillans

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

(Article L.581-7 du Code de l'environnement)





# Publicité hors agglomération

## D 562 - Montauroux

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

(Article L.581-7 du Code de l'environnement)





# Publicité scellée au sol dans une agglomération de moins de 10 000 habitants - D 562 - Montauroux

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

(Article R 581-71 du Code de l'environnement)





# Publicité sur façade d'habitation non aveugle

D 562 - Fayence

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

(Article R.581-8 du Code de l'environnement)





Publicités apposées à moins de 0,5 m du sol

D 563 - Fayence

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

(Article R 581-10 du Code de l'environnement)





Enseigne de plus de 6 m<sup>2</sup> dans une agglomération

< 10 000 Habitants - RD 562 - Callian

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

Article R581-60 du Code de l'Environnement





Enseigne de plus de 6 m<sup>2</sup> hors agglomération

- RD 37, Tanneron

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

Article R581-60 du Code de l'Environnement



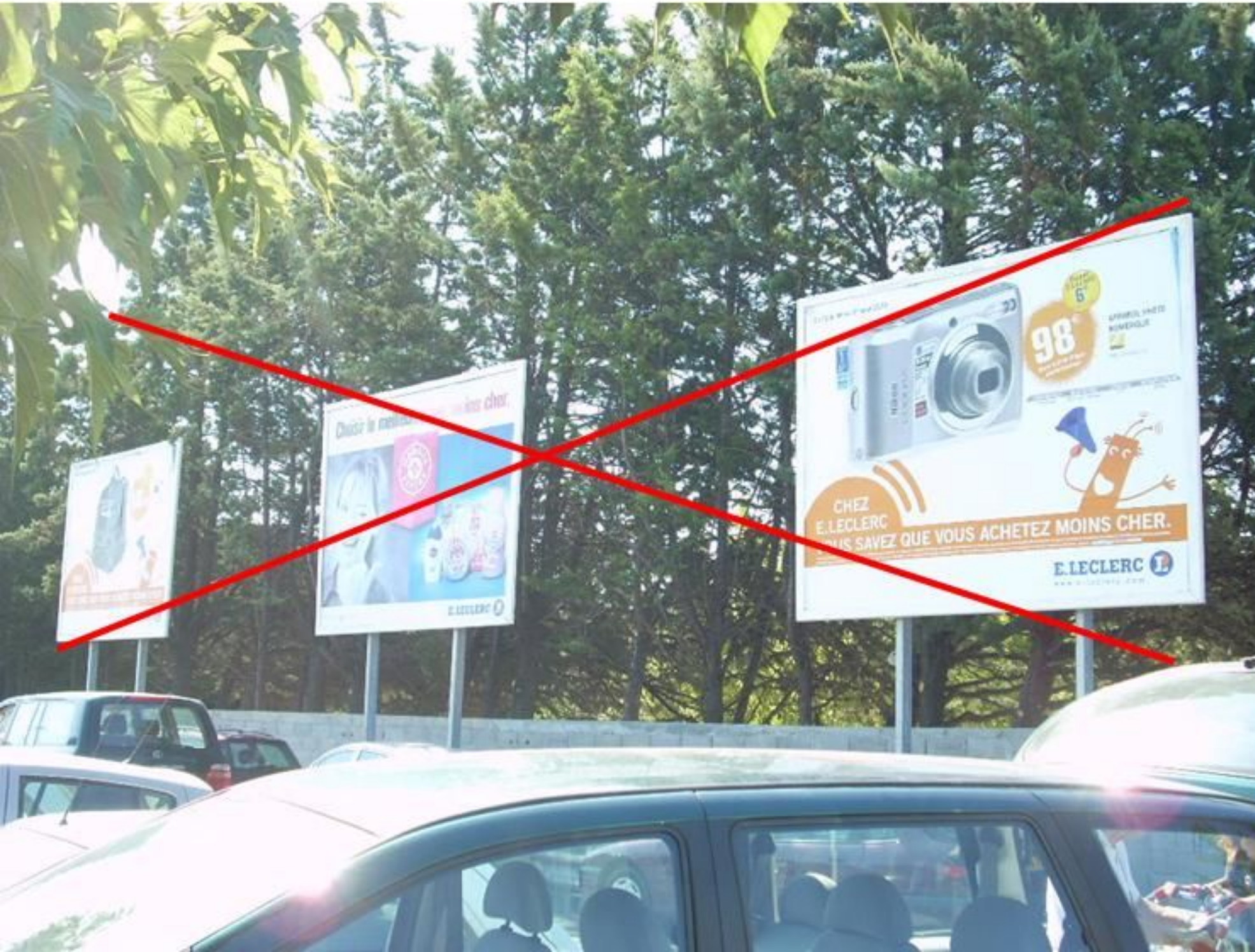


3 enseignes de plus de 6 m<sup>2</sup> dans une agglomération

< 10 000 Habitants - RD 562, Montauroux

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

Articles R581-59 et 60 du Code de l'Environnement



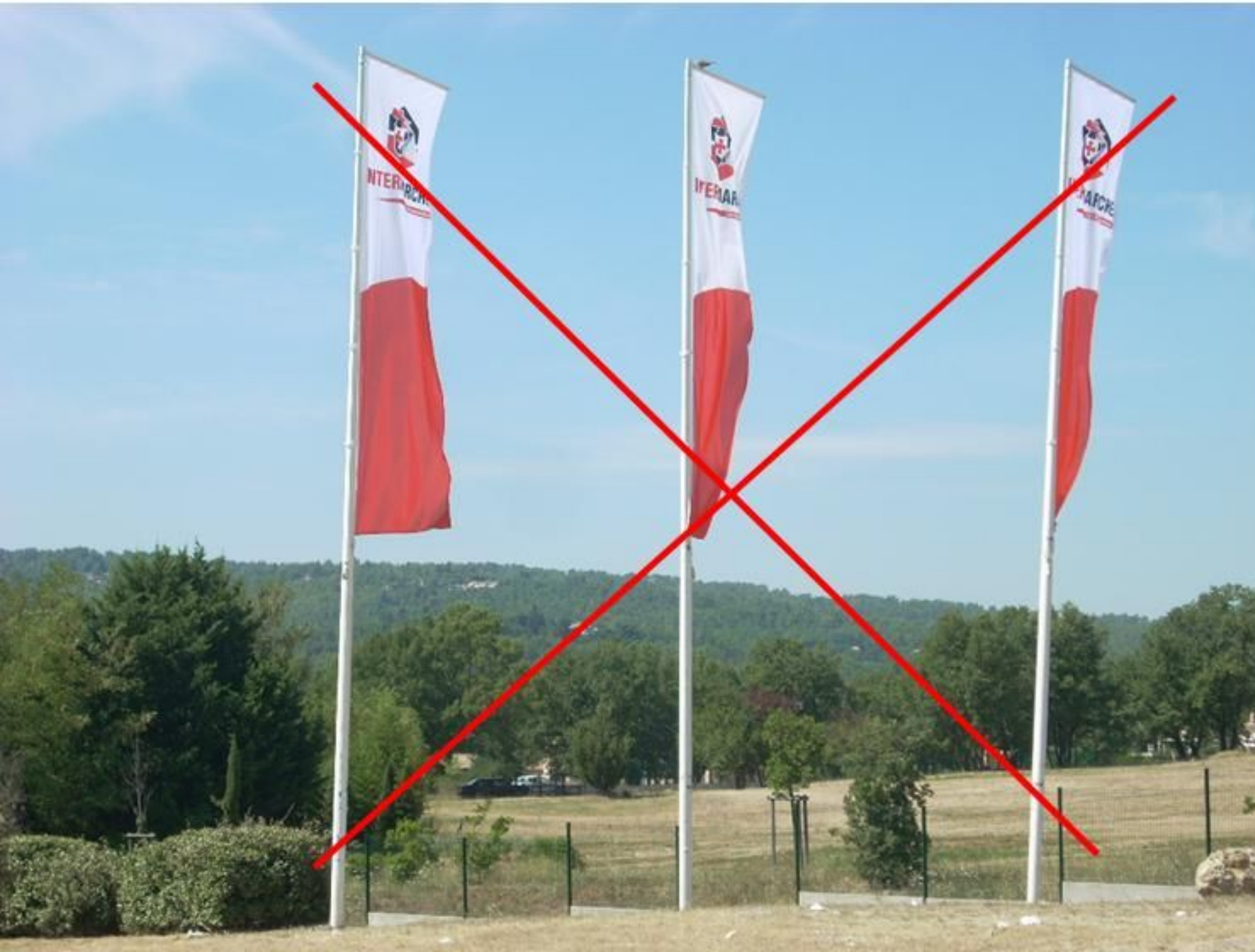


Plus d'une enseigne et enseignes de plus de 8 m de  
haut en agglomération < 10 000 habitants

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

## D 562 - Tourrettes

(Articles R 581-59 et 72 du Code de l'environnement)





Enseigne dépassant du mur support et faisant

une saillie de plus de 25 cm - Callian

Unregistered version, please register. www.word-pdf-converter.com



Article R581-56 du Code de l'Environnement





Enseigne dépassant du mur support et faisant  
une saillie de plus de 25 cm - Montauroux

Unregistered version, please register. www.word-pdf-converter.com

Article R581-56 du Code de l'Environnement





# Enseigne sur toiture en lettre non découpées

– Center Azur, Callian

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

Article R581-58 du Code de l'Environnement





### II-1 Illustration des **dispositifs conformes** vis à vis du Code de l'Environnement **mais portant atteinte à l'image des activités et du Pays de Fayence**



# Préenseignes disparates

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



## Dispositifs conformes !





# Préenseignes disparates

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



## Dispositifs conformes !





# Multitude de publicités – préenseignes sur façade

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



## Dispositifs conformes !



Etat des lieux de la publicité extérieure dans le Pays de Fayence



# Enseignes scellées au sol disparates

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



## Dispositifs conformes !





# Enseignes scellées au sol disparates

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



## Dispositifs conformes !





# Enseignes scellées au sol disparates

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



## Dispositifs conformes !





Enseignes disparates et en surnombre sur façade

Unregistered version, please register. www.word-pdf-converter.com



## Dispositifs conformes !





Enseignes disparates et en surnombre sur façade

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Dispositifs conformes !





Enseigne géante très agressive sur façade

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Dispositif conforme !





Enseignes géantes très agressives sur façade

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Dispositifs conformes !





# Enseigne sur toiture portant atteinte aux perspectives visuelles

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



## Dispositif conforme !





## II-2 Les secteurs à enjeu identifiés

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

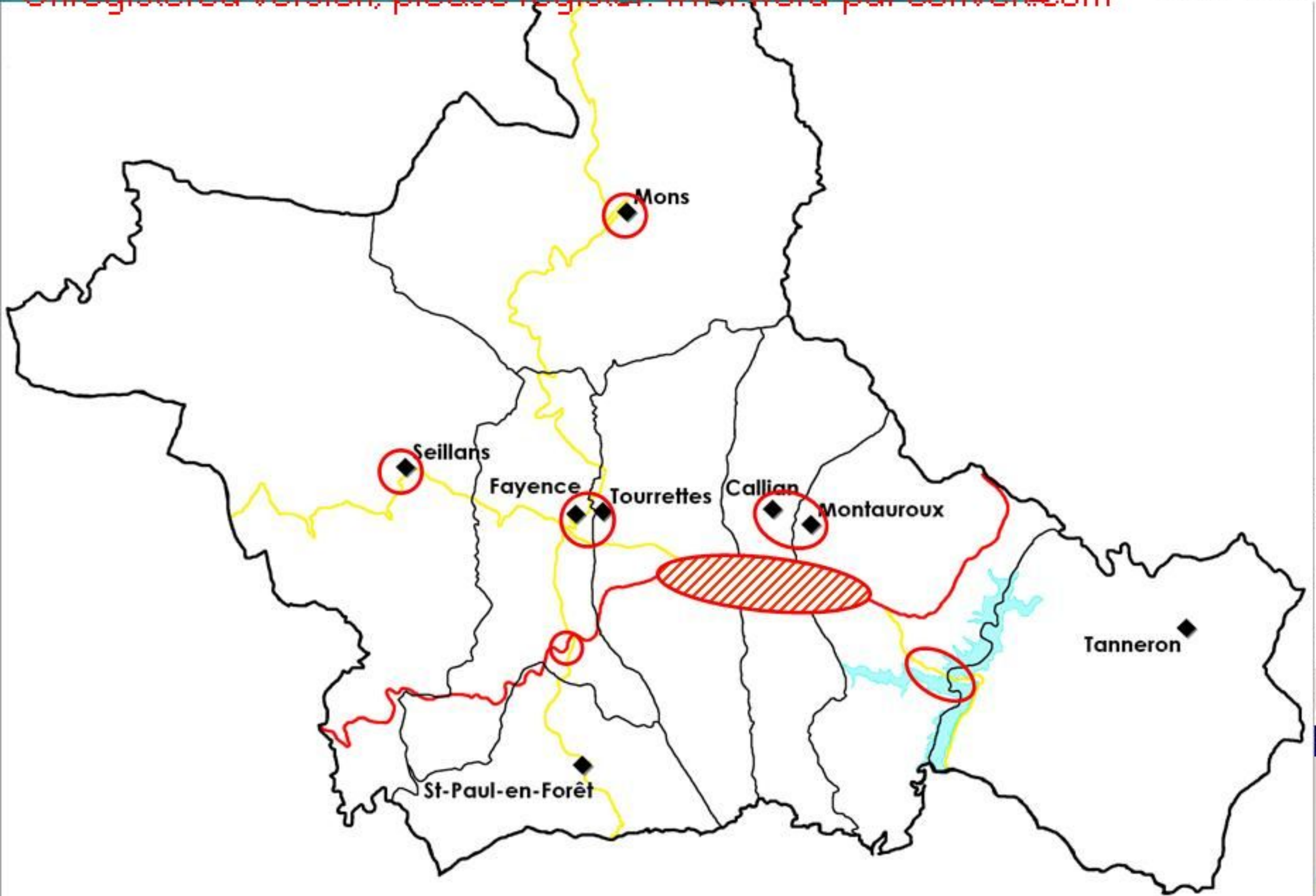


Par secteurs à enjeu on entend les **secteurs sur lesquels la publicité extérieure a un rôle important à jouer en termes d'image et de qualité paysagère du Pays de Fayence.**



# Localisation des secteurs à enjeu identifiés

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)





# Tableau de synthèse



Unregistered version, please register. www.word-pdf-converter.com

Secteurs à enjeu	Communes concernées	Problèmes rencontrés	Enjeu Maintenir ou restaurer la qualité paysagère	Propositions d'actions
<b>Les axes hors agglomération (D562, D37, D19...)</b>	Fayence, Tourrettes, Callian, Seillans, Montauroux, Tanneron	- Nombreuses préenseignes en infraction	Traiter les préenseignes	- Supprimer les infractions / procédure légale
<b>Les axes dans la traversée des zones d'activités (D562)</b>	Fayence, Tourrettes, Callian, Seillans, Montauroux	Non respect du régime général - Nombreuses préenseignes et enseignes scellées au sol en infraction	Harmoniser les préenseignes et les enseignes. Limiter le nombre d'enseignes	- Application de la réglementation - Mise en place d'un Règlement Intercommunal de Publicité
<b>Centre historiques villages</b>	Fayence, Tourrettes, Callian, Seillans, Montauroux, Mons	- Signalisation des commerces par des préenseignes non conformes - Enseignes parfois peu esthétiques	Traiter les dispositifs publicitaires grand format et harmoniser les formats et densités publicitaires sur les axes	- Application de la réglementation - Mise en place d'un Règlement Intercommunal de Publicité
<b>D 37 à proximité du lac de Saint Cassien</b>	Montauroux, Tanneron	- Nombreuses préenseignes et enseignes scellées au sol en infraction	Aux abords de cette zone naturelle touristique la discrétion des enseignes est de rigueur.	- Application de la réglementation - Révision, harmonisation des RLP



# III- Propositions d'action

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



## I. Application du Code de l'Environnement

Les 8 communes du Pays de Fayence sont concernées.

L'inventaire de la publicité extérieure remis à chaque commune comprend les schémas de procédure, les modèles de procès verbaux, de lettres et d'arrêtés.

Pour chaque dispositif recensé, il est indiqué dans l'inventaire dans la colonne observation s'il y a lieu de demander la mise en conformité instantanément ou s'il faut attendre l'application d'un règlement intercommunal.

## II. Réalisation d'un règlement intercommunal de publicité

4 communes sont pressenties pour élaborer un règlement intercommunal de publicité :

Montauroux, Callian, Tourrettes et Fayence

Seillans peut également être associée à la démarche, mais sans que cela soit justifié par la configuration du terrain



Concilier la liberté d'expression par le biais de la publicité, des enseignes et des préenseignes avec la protection du cadre de vie.

Article L581-1 du Code de l'environnement



Concrètement, le RLP permet

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



**D'harmoniser l'aspect des préenseignes et de la microsignalétique**

**De proscrire les enseignes trop voyantes (limitation du nombre et de la surface)**

**De limiter l'impact des dispositifs publicitaires en imposant des règles de densité et de surface**



# Harmoniser l'aspect des préenseignes et de la microsignalétique

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Non !



Oui !



Etat des lieux de la publicité extérieure dans le Pays de Fayence





# Proscrire les enseignes trop voyantes

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Non !

Oui !



Etat des lieux de la publicité extérieure dans le Pays de Fayence



# Proscrire les enseignes trop voyantes

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Non !



Oui !



Etat des lieux de la publicité extérieure dans le Pays de Fayence



# Proscrire les enseignes trop voyantes

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Non !

Oui !



Etat des lieux de la publicité extérieure dans le Pays de Fayence



# Limiter l'impact des dispositifs publicitaires

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Non !



Oui !



Etat des lieux de la publicité extérieure dans le Pays de Fayence



# Ce qui a été fait ailleurs

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)

En 2006 : 1239 règlements en vigueur dont 50 règlements intercommunaux concernant au maximum 5 communes

Avant RLP



Après RLP



Commune de Chasseneuil du Poitou, agglomération de Poitiers  
(150 000 habitants) – RLP de 1995



# Ce qui a été fait ailleurs

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Elaboré par le service de l'urbanisme - Centre de services aux citoyens - Pays de la Mayenne

Commune de Cognac (20 000 habitants) – RLP de 2007



# Ce qui a été fait ailleurs

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



## Avant RLP



## Après RLP



Thiers (15 000 habitants Puy de Dôme) – RLP de 2005

En savoir plus sur le programme ALKHOS dans le Pays de l'Énergie



# Ce qui a été fait ailleurs

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



## Avant RLP



## Après RLP



Thiers (15 000 habitants Puy de Dôme) – RLP de 2005

En tant que membre de la communauté européenne, nous sommes soumis à la réglementation de l'Union européenne.



- Est un **arrêté municipal**
- **Elaboré par un groupe de travail instauré par le Préfet** (en concertation avec les services de l'État, des représentants des afficheurs, des associations de protection de l'environnement et des différentes chambres consulaires)
- Dans le but **d'instaurer des règles relatives à la publicité extérieure plus favorables au cadre de vie** et adaptées au contexte local d'une ou plusieurs communes.
- Il est accompagné d'un **plan de zonage**



## Le règlement local de publicité (RLP)

Une commune seule ou en concertation avec d'autres communes décide de réduire l'impact de la publicité extérieure dans son territoire

## Le règlement intercommunal de publicité (RIP)

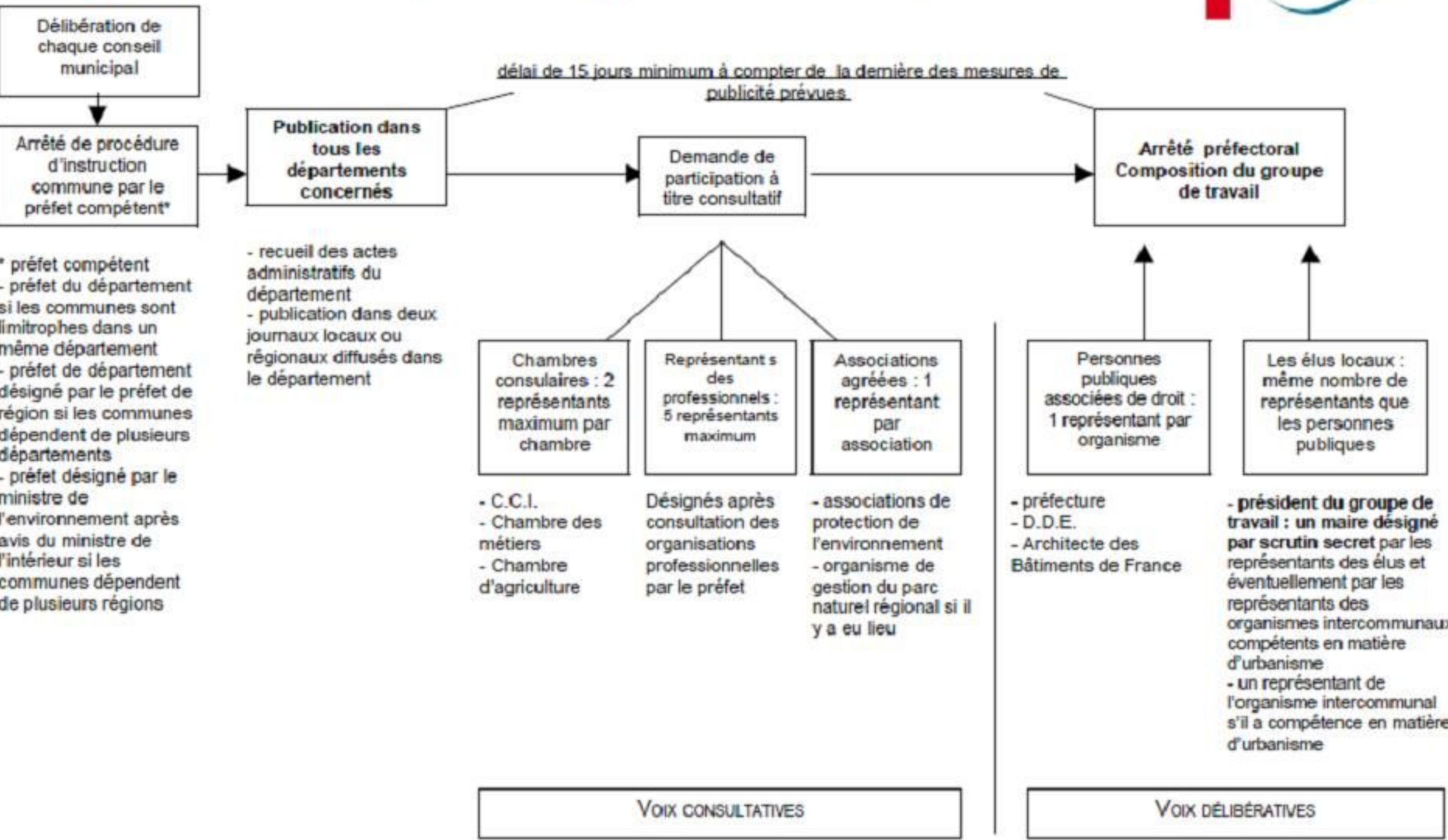
Choix de deux ou plusieurs communes d'adopter une réglementation commune pour harmoniser la publicité extérieure dans leurs territoires



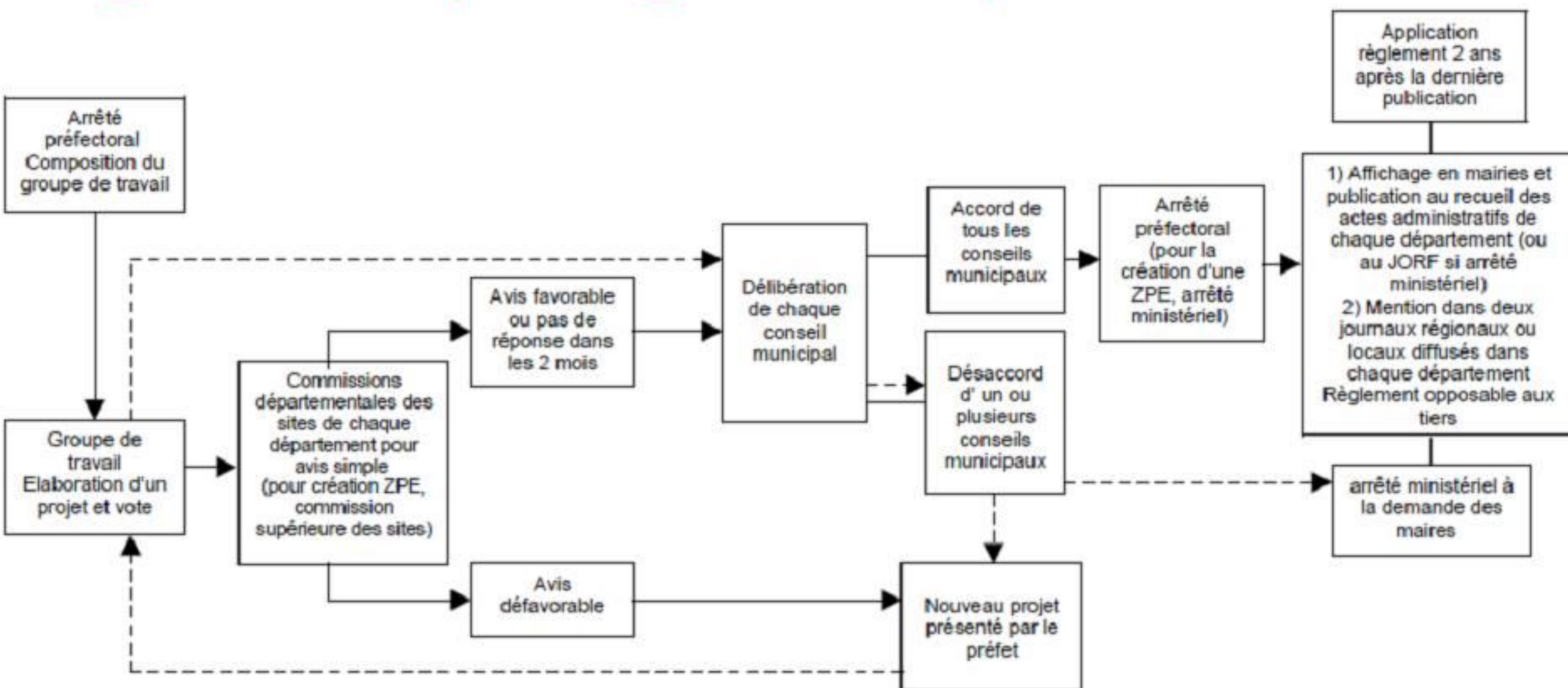
# Création et composition du groupe de travail en intercommunalité



Unregistered version, please register. [www.word-pdf-convert.com](http://www.word-pdf-convert.com)







—> Voie ordinaire

- - -> Voie en cas de désaccord de la commission des sites ou d'un conseil municipal



# Calendrier prévisionnel

Unregistered version, please register. www.word-pdf-converter.com

JUILLET 2009	AOUT 2009	SEPTEMBRE 2009	OCTOBRE 2009	NOVEMBRE 2009	DECEMBRE 2009
ETAT DE LIEUX 1		ELABORATION DU RLP 2 RT RO1			

JANVIER 2010	FEVRIER 2010	MARS 2010	AVRIL 2010	MAI 2010	JUIN 2010 à MAI 2011
RT	RO2	ELABORATION DU RLP RT RO3	CDNP	D&P	MISE EN ŒUVRE (formation, information) Suivi sur 1 an

1 : Première rencontre

2 : Restitution de l'état des lieux

RT : Réunion technique avec les services municipaux et les élus

RO : Réunion officielle du groupe de travail

CDNP : Commission départementale pour la nature et les paysages

D&P : Délibération du conseil municipal arrêtant le nouveau RLP et publication

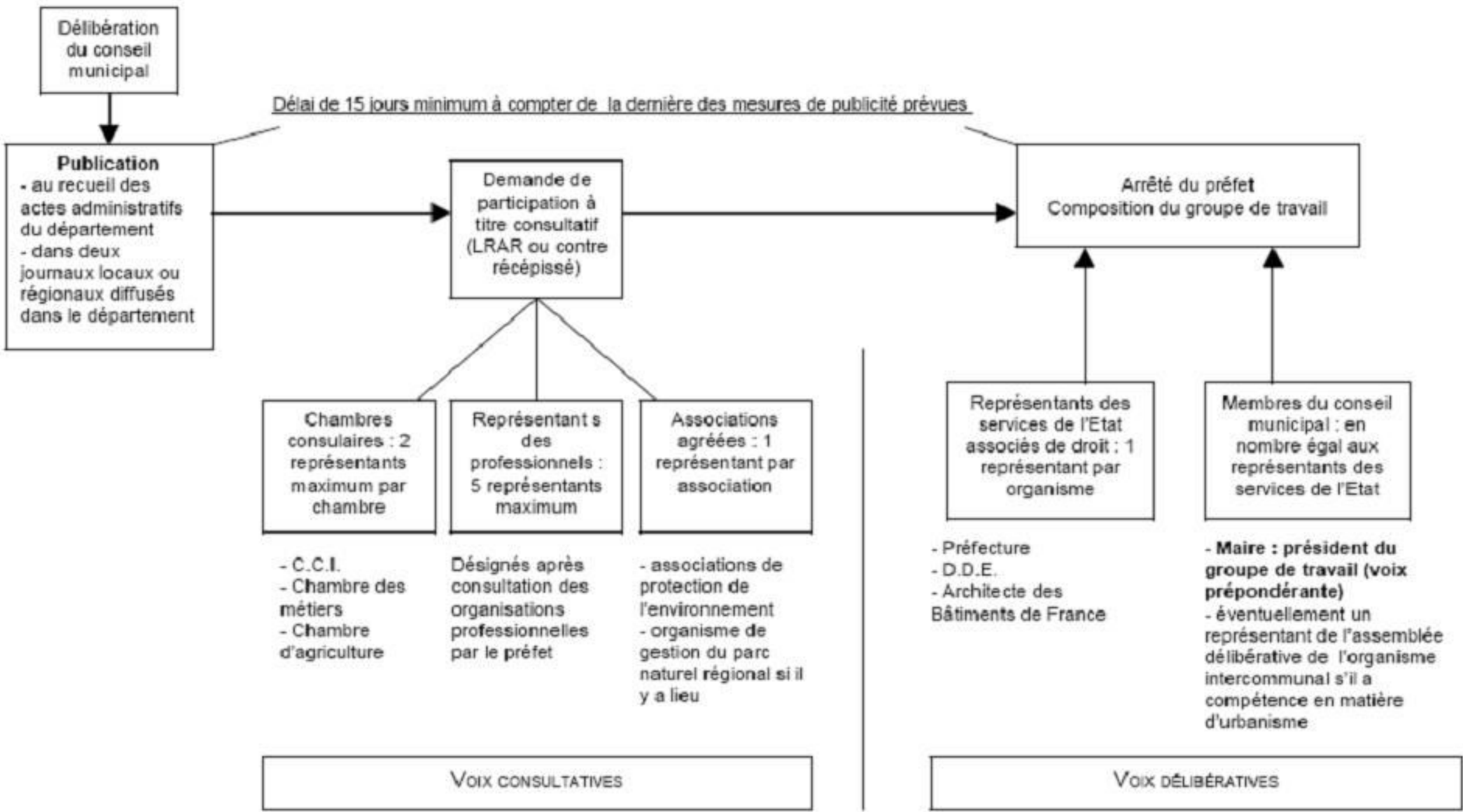


- Fin



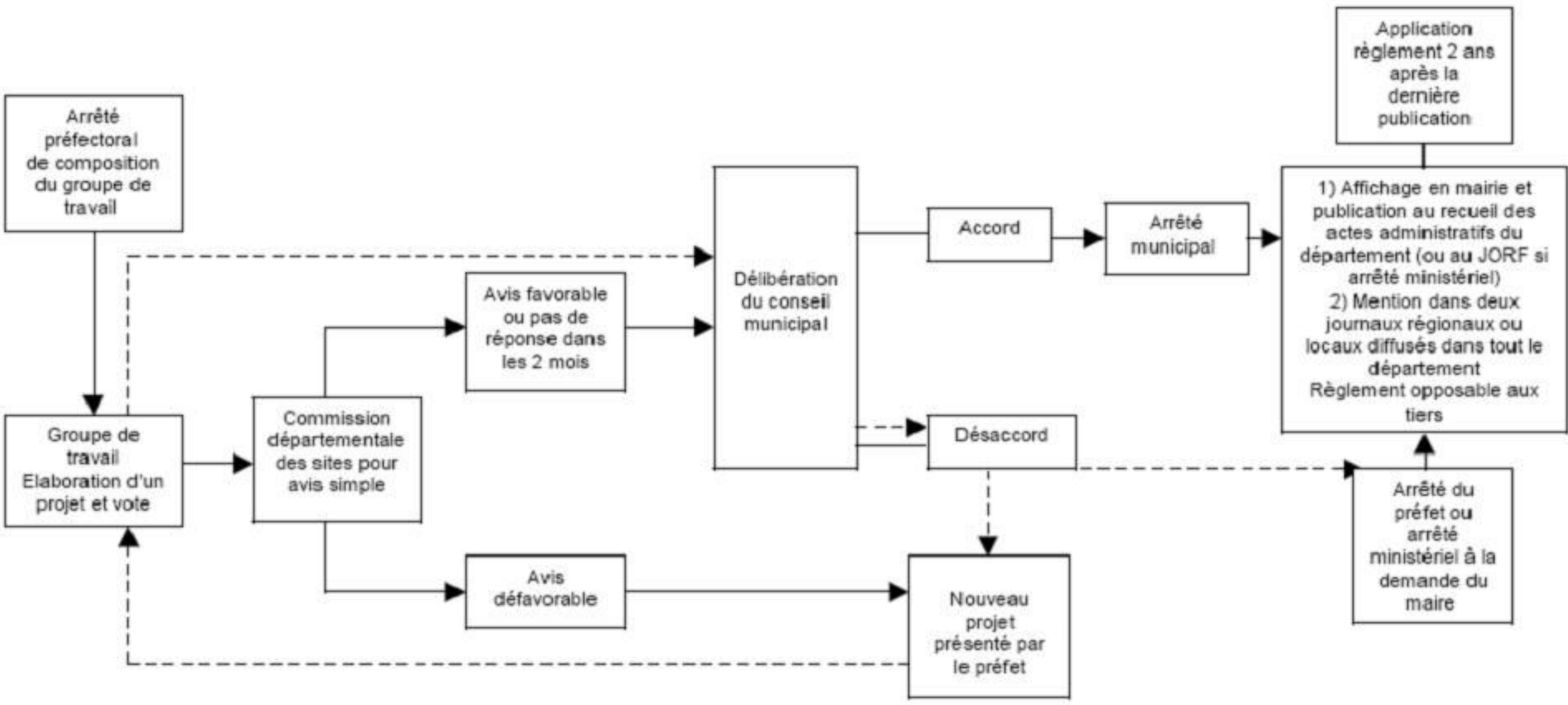


# R.I.P. : création et composition du groupe de travail à l'initiative d'une commune





# Mise en place d'un règlement local de publicité dans une commune



—> Voie ordinaire  
--> Voie en cas de désaccord de la commission des sites ou du conseil municipal



# Les acteurs en jeu

Unregistered version, please register. [www.word-pdf-converter.com](http://www.word-pdf-converter.com)



Acteurs	Rôle	Aspect financier
<b>Communes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquent les réglementations en vigueur</li> <li>- Adaptent le régime national aux circonstances locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perçoivent le montant des astreintes (92,57 €/j)</li> <li>- Perçoivent le montant de la taxe sur les emplacements publicitaires fixes ou sur les affiches publicitaires</li> <li>- Perçoivent les redevances d'occupation du DP</li> <li>- Paient les afficheurs pour l'entretien du mobilier urbain</li> </ul>
<b>Afficheurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produisent et implantent les supports publicitaires.</li> <li>- Diffusent les messages des annonceurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paient le propriétaire du terrain sur lequel ils apposent des dispositifs</li> <li>- Perçoivent le montant de la location de leurs emplacements publicitaires (CA 2005 : 1,15 milliards)</li> </ul>
<b>Propriétaires fonciers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Font apposer sur leur terrain un ou plusieurs dispositifs publicitaires</li> </ul>	Perçoivent des afficheurs un dédommagement pour l'occupation de leur terrain (1500 €/an en moyenne pour une face de 12 m <sup>2</sup> )
<b>Sociétés nationales</b> (ou internationales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Font des campagnes publicitaires nationales</li> </ul>	Dépensent 30 milliards par an en communication dont 2,5 milliards pour la publicité extérieure (2007)
<b>Entreprises locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalent leur activité à l'aide d'enseignes, de préenseignes et de publicités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Paient les afficheurs</li> <li>Paient la commune pour occupation du domaine public</li> <li>Paient les enseignistes</li> </ul>
<b>Habitants et touristes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perçoivent les signaux publicitaires (79 % des français jugent la publicité envahissante)</li> </ul>	Consomment
<b>Associations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandent le respect des lois</li> <li>- Sensibilisent</li> </ul>	
<b>Enseignistes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fabriquent les enseignes et les préenseignes des entreprises</li> </ul>	Perçoivent le montant de leurs prestations



## Freins à court terme

- Pressions des afficheurs (disparition de la profession, récession...)
- Pressions des entreprises locales (peur de récession par manque de signalisation, coût du remplacement des enseignes)
- Diminution du montant global de la taxe sur la publicité au profit de la commune
- Perte de revenus pour les propriétaires privés devant rompre leur bail avec les afficheurs (intérêts particuliers)

## Intérêt à long terme

- Valeur inestimable d'un cadre de vie et d'échanges de qualité (intérêt général)
- Des retombées économiques non quantifiables :
  - Recettes liées à l'accroissement de la fréquentation touristique
  - Recettes liées à l'accroissement de l'activité économique
  - Recettes liées à l'attractivité de sites de qualité pour des entreprises à haute valeur ajoutée
- Budget publicité et enseignes réduit pour les entreprises
- Recettes publicitaires réévaluées pour les communes ?